



Commune d'Yvonand

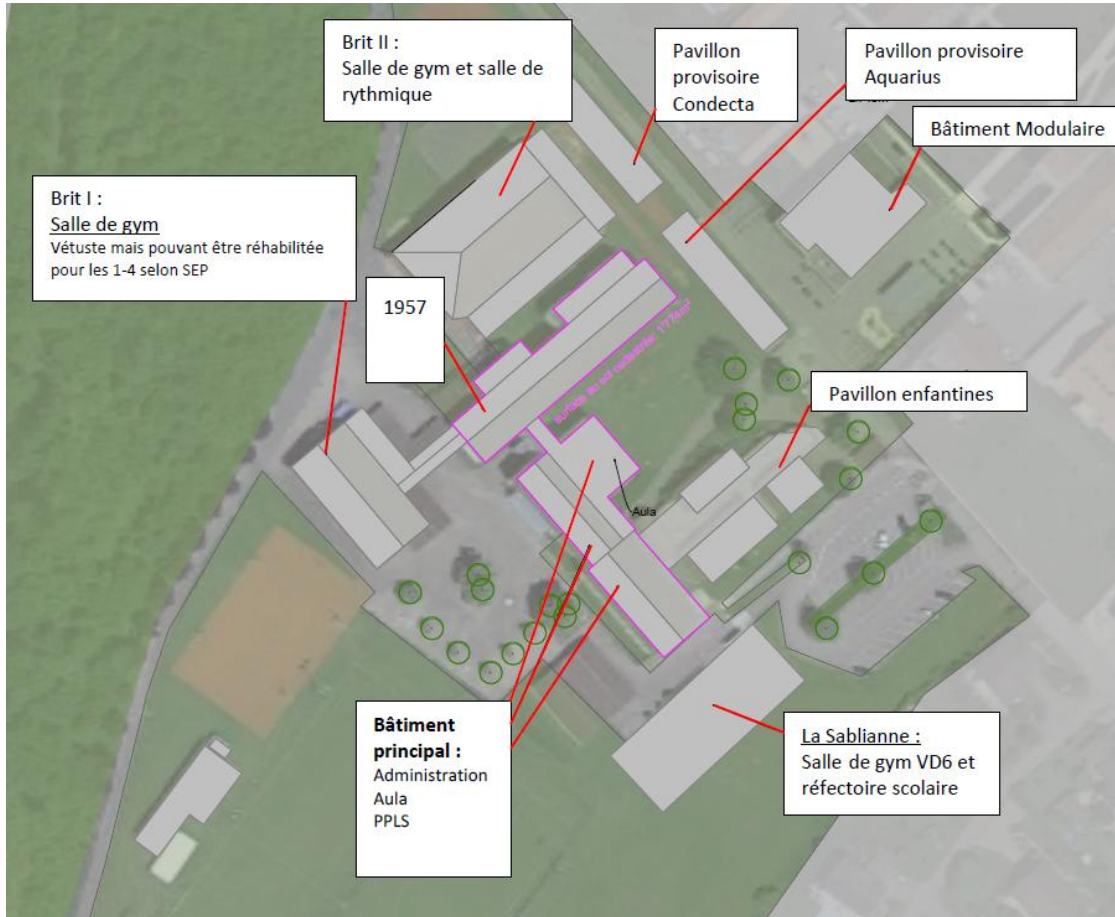
PA Mortaigue

19 novembre 2025

DOLCI ARCHITECTES

1. Préambule et base du projet
2. Le PA et son contenu
3. Suite des démarches

1. Préambule et base du projet

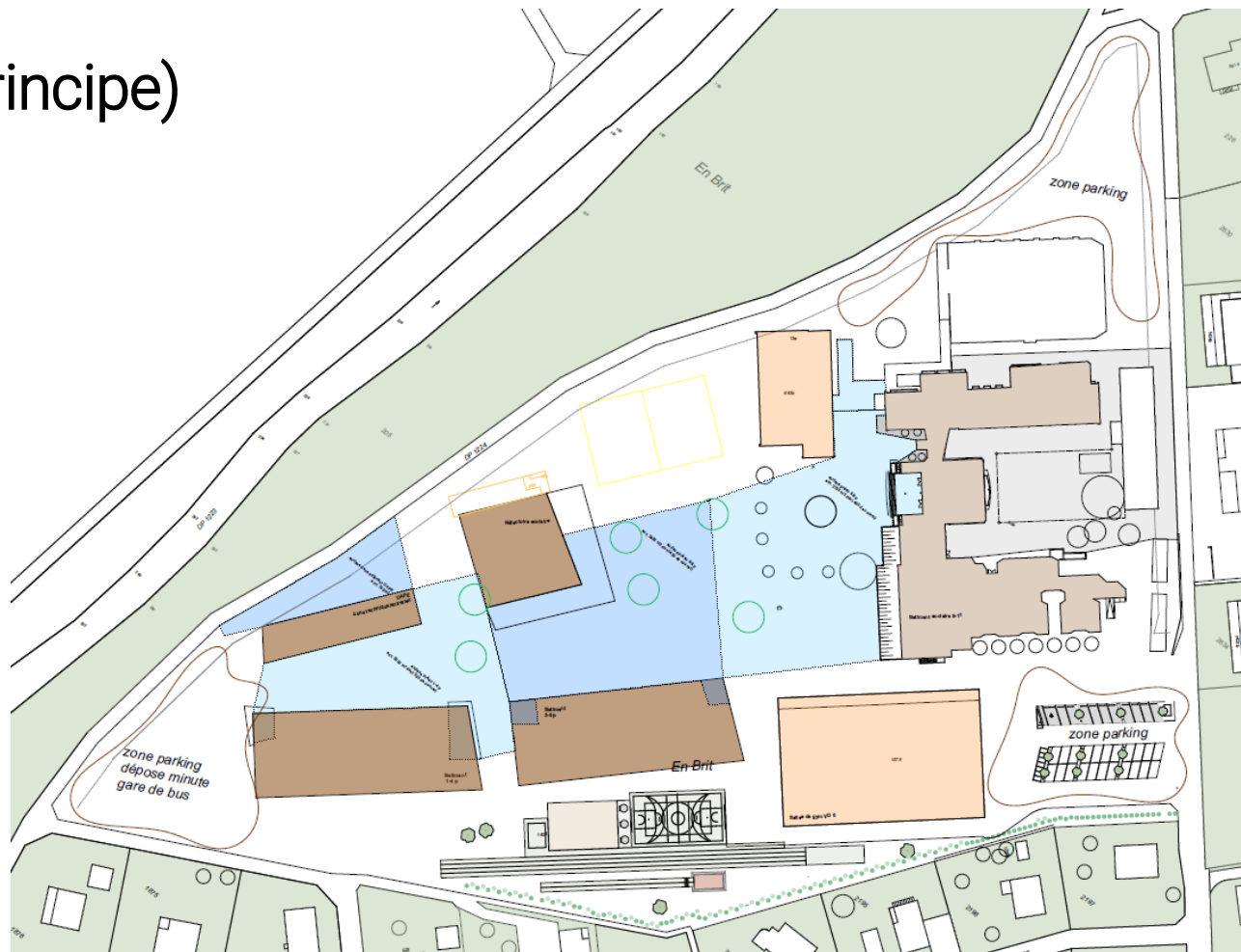


Le besoin :

- Remplacer les 22 classes dans les modules provisoires
- Créer 7 classes supplémentaires
- Locaux annexes
- les surfaces de préau (3'400 m2)

1. Préambule et base du projet

Le projet (principe)



1. Préambule et base du projet

Le périmètre
de réflexion



1. Préambule et base du projet

Le périmètre de planification



1. Préambule et base du projet

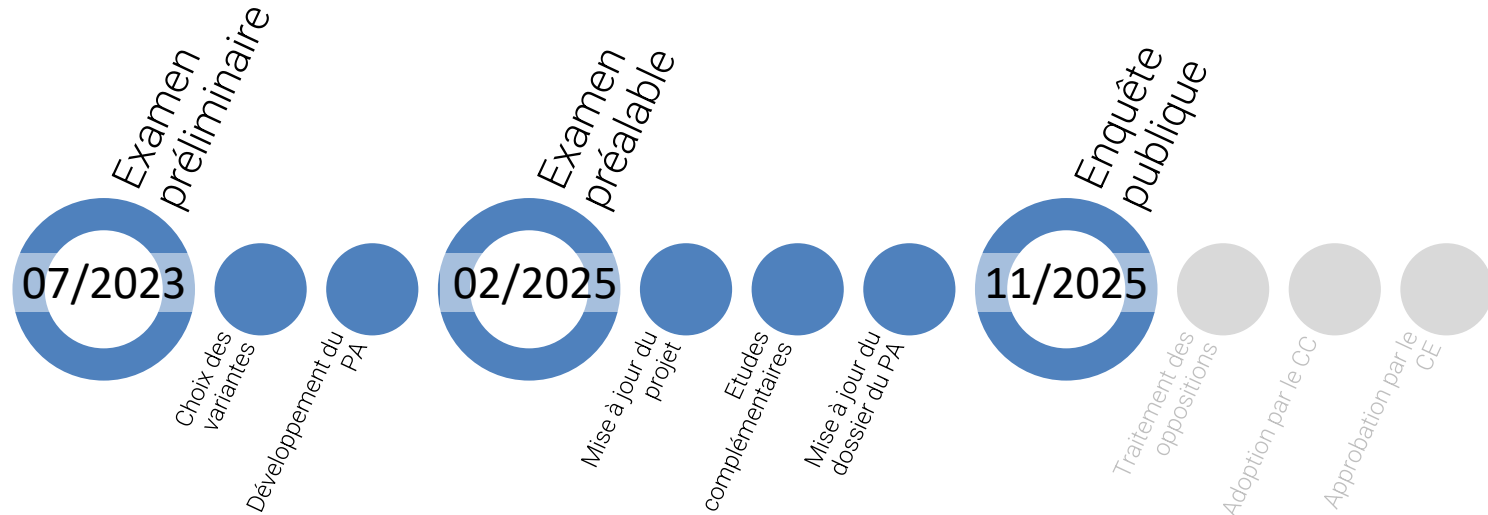
Données de base

- Surfaces d'assollement
- Dangers d'inondation
- Régions archéologiques



1. Préambule et base du projet

Processus et calendrier



1. Préambule et base du projet

Stationnement à l'entrée du secteur

Avant-projet d'aménagement

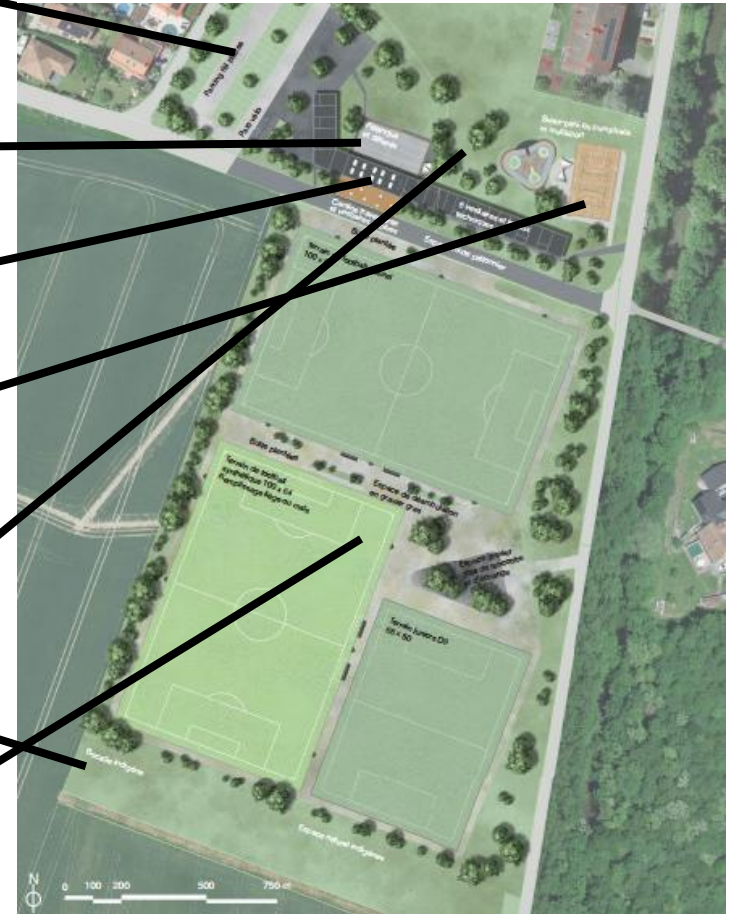
16 terrains de pétanque

Bâtiment multifonctionnel

Installations multisports

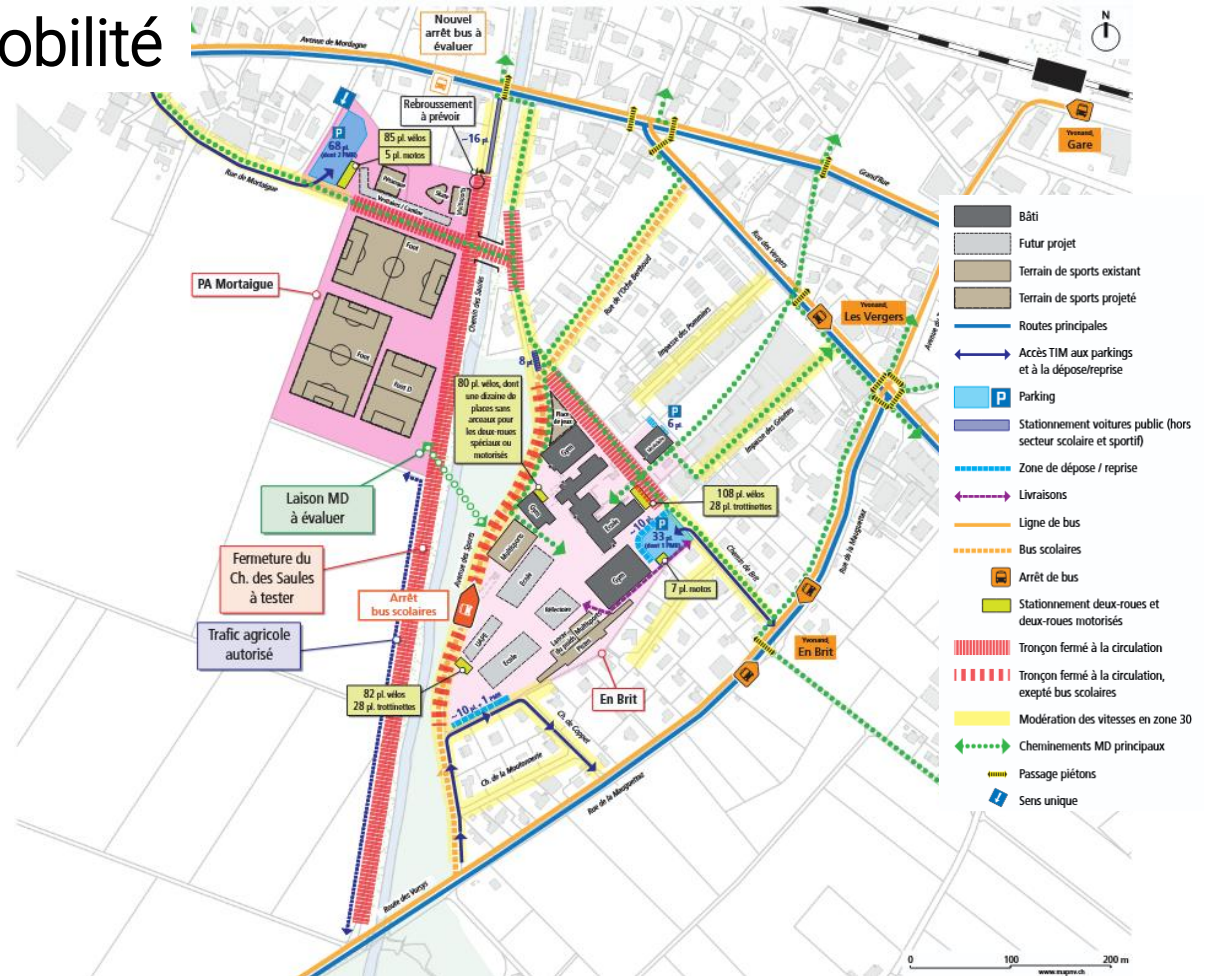
Espaces tampons et de transition

2 terrains standards – 1 terrain D



1. Préambule et base du projet

Principes de mobilité



1. Préambule et base du projet

Impact du bruit

Les secteurs environnants sont en DS II et III (50 et 55 dB le jour)

3 types de bruit :

- Bruit lié au parking – 42 dB
- Bruit lié au trafic automobile – max 53 dB (en DS III)
- Bruit lié aux installations sportives et jeux – 52 dB (en DS III)

-
- Cumul des trois types – 54 dB (en DS III)

L'impact du bruit est globalement maîtrisé

1. Préambule et base du projet

Evacuations des eaux –adéquation avec le réseau existant

Eaux claires

- Des ouvrages de rétention de respectivement environ 120 et 180 m³ devront être réalisés pour tamponner les eaux météoriques

Eaux usées

- Les volumes sont compatibles avec le réseau existant

2. Le Plan d'affectation – Le dossier

DOLCI ARCHITECTES

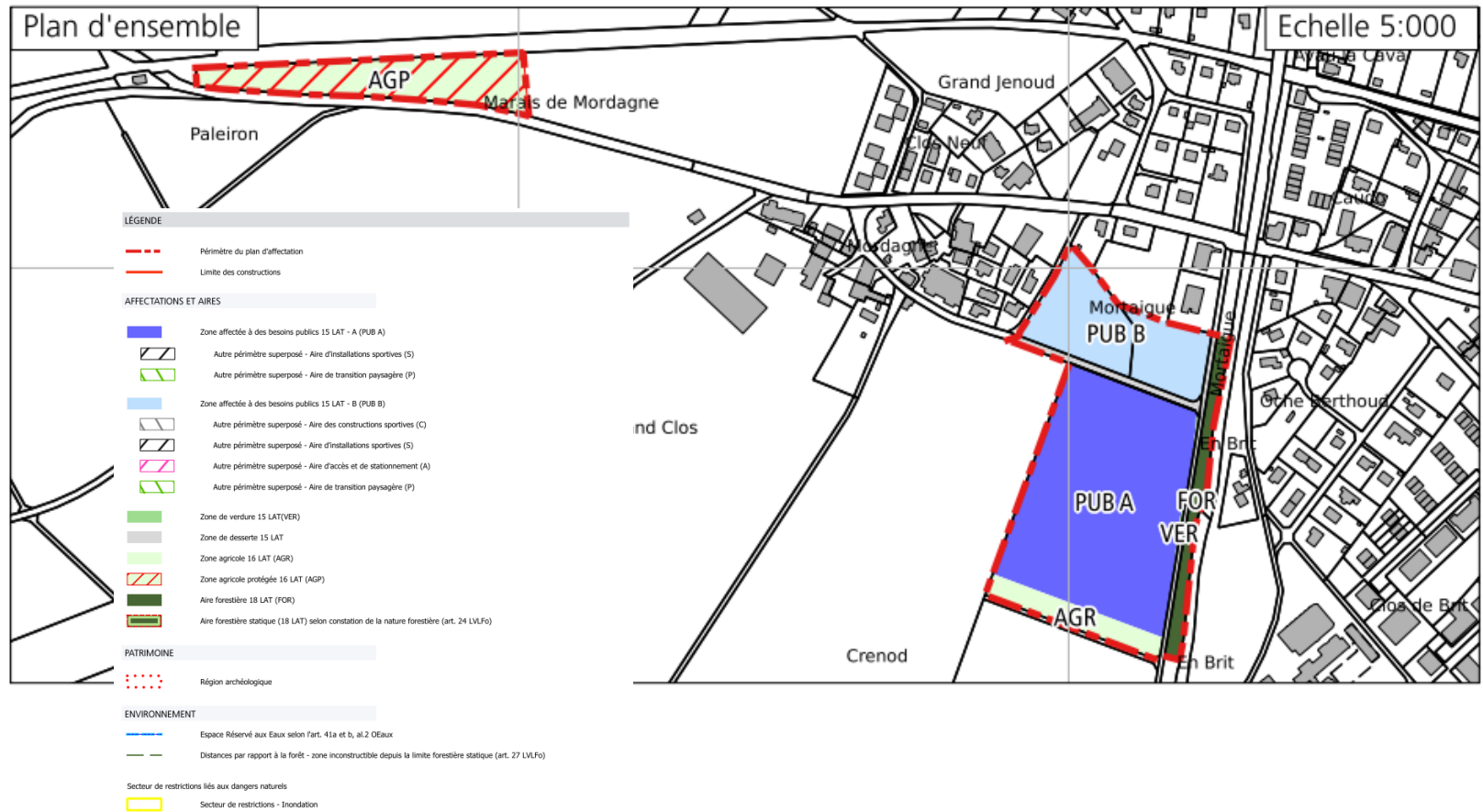
COMMUNE D'YVONAND
Plan d'affectation « Mortaigue »
Règlement
Enquête publique

YVERDON-LES-BAINS | 05.11.2025

DOLCI ARCHITECTES

COMMUNE D'YVONAND
Plan d'affectation « Mortaigue »
Enquête publique
Rapport 47 OAT
YVONAND-LES-BAINS | 05.11.2025

2. PA – Le plan



2. PA – Principales dispositions réglementaires – PUB A

- Seules les constructions et installations sportives sont admises
- Pas de jardin
- Une aire de transition paysagère garantit l'intégration du secteur et remplit des objectifs écologiques
- Les espaces résiduels seront aménagés favorablement à la biodiversité
- Les essences indigènes seront utilisées



2. PA – Principales dispositions réglementaires – PUB B

- Réalisation d'un bâtiment de services (max 5.50 m de hauteur)
- Une aire de stationnement arborisé et perméable
- Réalisation de terrains de sports multiples (pétanque, multisports, skatepark)
- Une aire de transition paysagère tampon garantit l'intégration du secteur et remplit des objectifs écologiques



2. PA – Autres prescriptions

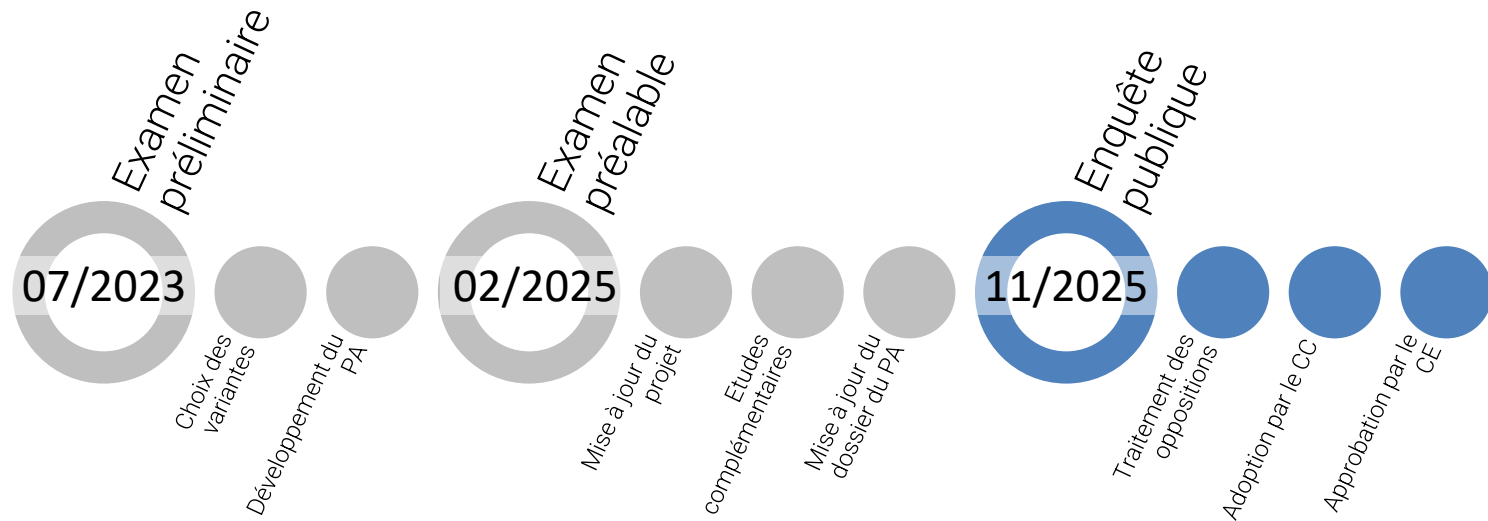
- Des mesures de protection seront prises pour garantir le respect des normes anti-bruit
- L'éclairage devra limiter la pollution lumineuse, en particulier en direction de la Menthue
- Les eaux météoriques seront récupérées et utilisées pour les usages compatibles
- Des mesures constructives de protection contre les crues seront prises

2. PA – Régions archéologiques

Des sondages seront réalisés dès que possible.



3. Suite des démarches





**Merci pour votre
attention et place
aux questions**